

Il y aura bien un filtre en médecine

SANTÉ Marcourt appelle Maggie De Block à être ministre de la Santé de tous les Belges

► Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté le décret instaurant un filtre à la fin de la première année de médecine.

► Jean-Claude Marcourt attend désormais un vrai geste de la part du fédéral.

Son cœur ne saigne pas, mais c'est tout comme. C'est à contrecœur que le ministre Marcourt a proposé au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de voter, ce mercredi, son décret instaurant un filtre à l'issue de la première année de médecine et dentisterie. A contrecœur car, comme ministre socialiste de l'Enseignement francophone, il aurait préféré laisser libre l'accès à ces études supérieures. Détails.

1 Le contexte. Si Marcourt a proposé et obtenu le vote de ce décret par la majorité PS-CDH, c'est contraint et forcé par le gouvernement fédéral qui dit depuis l'automne son agacement devant la manie des francophones à dépasser les quotas de diplômés fixés au niveau national. Pour mémoire, cette situation suppose un « emprunt » de numéros Inami dans les années suivantes avec le risque d'épuiser les « réserves ». C'est ce qui était en train de se passer à l'automne quand les doyens de facultés ont menacé de ne donner ce fameux numéro qu'à un étudiant sur deux. En décembre, la mi-

nistre De Block a accepté de sauver les milliers d'étudiants surnuméraires en cours de cursus à la condition que les Communautés (singulièrement côté francophone) mettent en place un filtre efficace permettant d'endiguer le phénomène. Le tout est assorti de deux conditions : d'une part, les étudiants sauvés seront déduits des futurs quotas (pas de cadeau aux francophones donc), d'autre part, la ministre fédérale s'engage à fournir un cadastre dynamique de la profession et éventuellement à réviser les quotas en fonction de nouveaux besoins.

2 Le filtre en fin de première. Après des mois de batailles d'experts, le ministre Marcourt s'est engagé sur la voie qui lui paraissait la moins dommageable sur le plan social : un concours en fin de

première année. Dans un contexte où l'enseignement supérieur en Communauté française renforce les inégalités, cette formule lui semblait la moins mauvaise pour laisser à chacun sa chance d'accéder à la formation de son choix.

3 Concrètement. L'accès aux études de médecine reste libre moyennant toutefois le passage d'un test d'orientation non contraignant. A l'issue de la session de janvier, l'étudiant en échec se verra proposer des activités de remédiation, un étalement de son programme sur deux ans, voire une réorientation (dispositions sont déjà en vigueur). A la fin du second quadrimestre, l'évaluation comprendra deux parties : d'une part, des examens classiques permettant de

valider les crédits liés à la formation ; d'autre part, un concours francophone permettant de classer les étudiants, chaque université ayant droit à une part du gâteau calculée sur base des quotas fédéraux augmentés d'un taux de déperdition (bisseurs potentiels, travail hors Inami...). Seuls les lauréats du concours seront autorisés à poursuivre leurs études de médecine, les autres pourront soit tenter leur chance l'année suivante, soit valoriser leurs acquis dans un autre programme d'étude du secteur de la santé.

Avant même d'être voté, le décret a eu son premier effet. La session de juillet a été marquée par une chute spectaculaire des candidats : 1.596 futurs étudiants s'y sont inscrits ; ils étaient 1.949 en juillet 2014, soit une chute de près de 20 %.

4 Les étudiants français. Les francophones espèrent obtenir du fédéral une immunisation des étudiants non résidents (principalement Français) : une grande partie d'entre eux quitte en effet la Belgique avec en poche leur diplôme et... leur numéro Inami. Pour le cas où cette demande n'aboutirait pas, le décret indique que la part d'étudiants non résidents admis en seconde année ne pourra pas dépasser la part maximale de 30 % établie dès l'inscription. Logique ? Le taux de réussite étant généralement plus élevé parmi les non résidents, la Fédération Wallonie-Bruxelles cherche à endiguer la dilution de la force de travail médicale accordée aux francophones. ■

ÉRIC BURGRAFF

PRISE DE BEC

Le groupe libéral quitte la séance

Il y a eu beaucoup d'électricité dans l'air, au Parlement de la Communauté française. Pendant le débat sur le décret en séance publique, le médecin-député Jacques Brotchi (MR) a fait valoir que, en six mois de temps,

Maggie De Block (VLD), actuelle ministre de la Santé, a fait davantage, pour le cadastre des médecins que Laurette Onkelinx (PS) pendant tout le temps que celle-ci a géré le portefeuille de la Santé (de 2007 à 2014). Le propos a piqué au vif Jean-Claude Marcourt (PS), ministre de l'Enseignement supérieur. Il a traité Jacques Brotchi de « menteur », cela à plu-

sieurs reprises, en faisant valoir que Laurette Onkelinx s'est activée pour réaliser le cadastre en question. Jugeant ces propos « inacceptables », Françoise Bertieaux, la cheffe du groupe MR, a tout de même décidé de quitter la séance. Le départ du MR n'y fera rien : d'abord en sous-nombre, la majorité PS-CDH a battu le rappel pour voter le décret.

P.B.

ENTRETIEN**« Maggie De Block doit prendre de la hauteur »**

Jean-Claude Marcourt, votre sentiment à l'issue du vote ?

Je reste partagé entre soulagement et amertume. Soulagement car nous avons fait notre part du travail, de sorte que tous ceux qui ont commencé ces études et qui ont réussi au moins leur première année auront en fin de parcours un numéro Inami. Amertume aussi de devoir passer par les fourches caudines imposées par Madame De Block sous la forme d'un nombre toujours limité de numéros Inami alors que la pénurie est avérée.

Avec un tel filtre, vous vous faites violence ?

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je le mets en place. Il correspond d'autant moins à ma vision de l'accès à l'enseignement que nous savons combien le système scolaire est inégalitaire. On ne peut se contenter de dire que la médecine n'est pas un choix possible pour ceux qui sont victimes de ces inégalités.

Et maintenant ?

Maintenant, j'attends une réaction du fédéral... Nous sommes face à un gouvernement qui dit ne pas faire de communautaire mais qui en fait sur tous les dossiers. On sent bien qu'il n'y a pas, de la part de la ministre, d'analyse objective du problème de fond. Au contraire, il y a une volonté de discrimination à l'égard des francophones. Alors que la pyramide des âges des médecins et que la réalité socio-économique sont différentes d'une région à l'autre, vouloir absolument le maintien de la règle 60/40 dans la répartition des numéros Inami, ça n'a plus aucun sens. J'appelle Madame de Block à prendre de la hauteur, à être la ministre de la Santé de tous les Belges et pas seulement de la population flamande.

ERIC BURGRAFF